



RCS : ANGERS

Code greffe : 4901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ANGERS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 00171

Numéro SIREN : 800 102 394

Nom ou dénomination : A.N.O

Ce dépôt a été enregistré le 16/02/2017 sous le numéro de dépôt 1511



A.N.O

ADIATE NORD OUEST

Société par actions simplifiée au capital de 10 000,00 €,
Siège social : 4 Rue Gustave Eiffel – 49070 Saint Jean de Linières
800 102 394 RCS ANGERS

certifié conforme à l'original

A.N.O
4, rue Gustave Eiffel
49070 ST JEAN DE LINIERES
SIRET : 800 102 394 000 16
SAS A.N.O - APE : 4939B

Le 16 FEV. 2017
Déposé au Greffe De Commerce

2014 B 171

BIS11

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 2015

L'an deux mille quinze
Le 30 septembre
A 10 heures,

La société ADIATE Evolution
Société par actions simplifiée au capital de 100.000 euros,
dont le siège social est 7 rue Jacquard, 91280 Saint Pierre du Perray
immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 491 284 006 RCS EVRY
représentée par Mohamed THABET, Président, associé unique de la Société ADIATE SUD EST

En présence de :

Madame ZERRIM Souad, présidente non associée de la Société A.N.O

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos Le 30 juin 2015 et le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé ont été établis par ZERRIM Souad, Présidente non associé.

II - A PRIS LES RESOLUTIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2015
- l'affectation des résultats de cet exercice,
- la délégation de pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE RESOLUTION :

L'associé unique après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président et du rapport sur les comptes annuels du Commissaire aux comptes, approuve l'inventaire et les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2015 tels qu'il ont été établis par le Président, et qui font apparaître, pour ledit exercice, un bénéfice net de 54 142 euros ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans son rapport de gestion.

10114 SYDNEY AVE
CHATHAM NJ 07024
TEL: 201 261 0000 FAX: 201 261 0000
WWW: WWW.CHA.COM

U. S. 101



A.N.O

Les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2015 ne prennent pas en charge de dépenses non fiscalement déductibles relevant de l'article 39.4 du Code Général des Impôts.

En conséquence de son approbation sur les comptes et opérations de l'exercice écoulé, l'associé unique donne quitus entier au Président et au Commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité de l'associé présent ou représenté

DEUXIEME RESOLUTION

L'associé unique décide sur proposition du Président, décide d'affecter, le bénéfice net de l'exercice clos le 30 juin 2015 qui s'élève à un montant de 54 142 euros en totalité au poste report à nouveau.

TROISIEME RESOLUTION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

*

* *

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les personnes présentes et sera reporté sur le livre des délibérations de la Société.

Fait en quatre exemplaires originaux,

Pour l'associé unique, la société ADIATE,
Mohamed THABET,
Président.



certifié conforme à l'original

ADIATE
49070 SAINT JEAN DE LINIERES
SIRET : 800 102 394 000 15
BAS A.N.O - APE : 4929B

ADIATE NORD OUEST
Société par actions simplifiée au capital de 10 000,00 €,
Siège social : 4 Rue Gustave Eiffel – 49070 Saint Jean de Linieres
800 102 394 RCS ANGERS

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS

DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2015

Madame ZERRIM Souad, Présidente non associée de la Société ADIATE NORD OUEST, a, conformément aux dispositions de l'article L 227-9 du Code de commerce, aux fins de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2015 par l'associé unique (la société ADIATE SAS), établi le présent rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation sont conformes à la réglementation en vigueur.

Tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

1- SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE

ADIATE NORD OUEST une filiale née de la restructuration de l'activité de la société ADIATE. Son périmètre d'action correspond globalement au Nord-Ouest du territoire national (métropole).

Elle exécute des contrats et marchés de transport. Le marché visé concerne essentiellement le transport scolaire par véhicule de moins de 9 places mais également, le transport à la demande ou encore le transport spécialisé d'enfants ou de personnes à mobilité réduite.

Au cours de cet exercice, nous avons réalisé un chiffre d'affaires net de 2 495 000 Euros.

Nos charges d'exploitation se sont élevées à la somme de 2 440 192 Euros et se composent des postes :

- * autres achats et charges externes pour un montant de 896 575 Euros
- * impôts et taxes pour un montant de 43 394 Euros
- * salaires et traitements, charges sociales comprises pour un montant de 1 316 064 Euros

Il en ressort un résultat d'exploitation positif de 54 808 Euros.

Notre résultat financier est de (3 078) Euros compte tenu des intérêts d'emprunt.

Après imputation des charges et produits de toute nature il ressort, pour cet exercice clos le 30 juin 2015, un bénéfice comptable d'un montant de 54 142 Euros.

RECEIVED
FEDERAL BUREAU OF INVESTIGATION
U. S. DEPARTMENT OF JUSTICE
WASHINGTON, D. C. 20535



*** **

2- EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun évènement important n'est survenu au cours de l'exercice.

3- ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de commerce, nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

4- EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

La société ADIATE NORD OUEST envisage dans les prochaines années d'équilibrer la part de transport à la demande par rapport au transport scolaire.

5- PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2015 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Nous vous présentons les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2015 ainsi que l'évaluation de leurs principaux postes.

BILAN AU 30 JUIN 2015 :

ACTIF :

Actif net immobilisé : 0 Euros

Actif circulant : 889 362 Euros

PASSIF :

Capitaux propres positifs : 70 953 Euros

Dettes : 818 408 Euros

6- AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice, soit le bénéfice net comptable s'élevant à la somme de 54 142 Euros en totalité au poste report à nouveau



7- RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUÉS

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices

8- DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 *quinquies* du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

9- CONVENTIONS REGLEMENTEES

Au titre de l'exercice écoulé, il n'a été conclu aucune convention entre la Société et son Président.

Annexe 1 : bilan et compte de résultat de l'exercice clos au 30 juin 2015.

Fait en deux exemplaires originaux,

Pour la société ADIATE NORD OUEST
Madame ZERRIM Souad,
Présidente.

Formulaire obligatoire

(art 223 du Code général des impôts)



IMPOT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01072014	et clos le	30062015	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	Adresse du siège social:
ADIA TE NORD OUEST	
SIRET 8 0 0 1 0 2 3 9 4 0 0 0 1 5	
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:
4 Rue Gustave Eiffel	
49070 Saint Jean de Linières	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
	SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées	Transports routier	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
--------------------	--------------------	--	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION

(cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3%	Bénéfice imposable à 15%	Déficit	13 004
2 Plus-values				
PV à long terme imposables à 15%		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%		
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quinquies)
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches				
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes	Zone franche urbaine	Pôle de compétitivité
Entreprise nouvelle, art. 44 septies		Zone franche d'activité, art.44 quaterdecies	Autres dispositifs	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies
Société d'investissement immobilier côtée		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	

D IMPUTATIONS

(cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS

(cf. notice de la déclaration n°2065)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%	
--	--

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des classes fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr dans la rubrique "Recherche de formulaires", numéros d'imprimés "2032" ou "2033", formulaires "2032-NOT" ou "2033-NOT".

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
Tél:	Tél:
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:	Identité du déclarant:
N° d'agrément du CGA	Date: 31122015 Lieu: SAINT PIERRE DU PERRY
	Qualité et nom du signataire: Président
	Signature: ZERRIM
Tél:	

La charte du contribuable: des relations entre l'administration fiscale et le contribuable basées sur les principes de simplicité, de respect et d'équité. Disponible sur www.impots.gouv.fr et auprès de votre service des impôts.

RECEIVED
JAN 10 1964
U.S. AIR FORCE
OFFICE OF THE
SECRETARY
WASHINGTON, D.C.

F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même		a	payées par un établissement chargé du service des titres		b		
Montant des distributions corespondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) (2)							c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées							d		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)							e		
							f		
							g		
							h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)							i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI							j		
Montant des revenus répartis (5)							Total (a à h)		

G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

[illegible]

H AFFECTATION DES VEHICULES DE TOURISME (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

[illegible]

I DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)	
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)	

J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : ADIATE NORD OUEST		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12	
Adresse de l'entreprise 4 Rue Gustave Eiffel		49070 Saint Jean de LinjDurée de l'exercice précédent* 6	
Numéro SIRET* 8 0 0 1 0 2 3 9 4 0 0 0 1 5		Néant *	
		Exercice N clos le, 30062015	N-1 30062014
		Brut 1	Amortissements, provisions 2
		Net 3	Net 4
Capital souscrit non appelé (I) AA			5 000
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement* AB	AC	
	Frais de développement* CX	CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires AF	AG	
	Fonds commercial (I) AH	AI	
	Autres immobilisations incorporelles AJ	AK	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL	AM	
	Terrains AN	AO	
	Constructions AP	AQ	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	AS	
	Autres immobilisations corporelles AT	AU	
	Immobilisations en cours AV	AW	
	Avances et acomptes AX	AY	
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS	CT	
	Autres participations CU	CV	
	Créances rattachées à des participations BB	BC	
	Autres titres immobilisés BD	BE	
	Prêts BF	BG	
	Autres immobilisations financières* BH	BI	
	TOTAL (II) BJ		BK
STOCKS*	Matières premières, approvisionnements BL	BM	
	En cours de production de biens BN	BO	
	En cours de production de services BP	BQ	
	Produits intermédiaires et finis BR	BS	
	Marchandises BT	BU	
	Avances et acomptes versés sur commandes BV	BW	
	Clients et comptes rattachés (3)* BX	BY	
	Autres créances (3) BZ	CA	887 829 521 774
	Capital souscrit et appelé, non versé CB	CC	
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :) CD	CE	
Disponibilités CF	CG	1 532 1 541	
Charges constatées d'avance (3)* CH	CI		
TOTAL (III) CJ		CK	889 362 523 315
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW		
	Primes de remboursement des obligations (V) CM		
	Ecart de conversion actif* (VI) CN		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO		IA
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	(3) Part à plus d'un an : CR
Clause de réserve de propriété : *		Stocks :	Créances :

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

ADVENTI Informatique

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

ADVENTI Informatique

Désignation de l'entreprise ADIATE NORD OUEST				Néant ☐ *	
				Exercice N	Exercice N - 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 10 000)	DA	10 000	10 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,....	DB			
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD			
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH	6 812		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	54 142	6 812	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées*	DK			
	TOTAL (I)	DL	70 953	16 812	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées		DN			
TOTAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	6 365		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	13 560		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	5 921		
	Dettes fiscales et sociales	DY	792 562	511 504	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA			
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
TOTAL (IV)	EC	818 408	511 504		
Ecarts de conversion passif* (V)	ED				
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	889 362	528 315		
RENOUVOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme*	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	818 408	435 785	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	6 365			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise :		ADIATE NORD OUEST						Néant	*	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		Exercice (N-1)		
		FA		FB		FC				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*									
	Production vendue { biens* services*	FD		FE		FF				
		FG	2 495 000	FH		FI	2 495 000	2 405 000		
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	2 495 000	FK		FL	2 495 000	2 405 000		
	Production stockée*					FM				
	Production immobilisée*					FN				
	Subventions d'exploitation					FO				
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP				
	Autres produits (1) (11)					FQ				
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	2 495 000	2 405 000	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS				
	Variation de stock (marchandises)*					FT				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV				
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	896 575	1 726 812		
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	43 394	48 461		
	Salaires et traitements*					FY	1 316 064	526 432		
	Charges sociales (10)					FZ	182 649	91 313		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions					GA			
							GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC			
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD			
	Autres charges (12)					GE	1 510	17		
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	2 440 192	2 393 035		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	54 808	11 965		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH				
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ				
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK				
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL				
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM				
	Différences positives de change					GN				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO				
	Total des produits financiers (V)					GP				
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ				
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	3 078			
	Différences négatives de change					GS				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT				
	Total des charges financières (VI)					GU	3 078			
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(3 078)			
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	51 730	11 965		

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise		ADIATE NORD OUEST		Néant ☐ *	
		Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	4 638	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD	4 638	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	2 226	5 153
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH	2 226	5 153
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	2 412	(5 153)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK			
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	2 499 638	2 405 000	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	2 445 496	2 398 188	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	54 142	6 812	
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HY		
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP		
		- Crédit-bail immobilier	HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées		IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		HX		
	(9) Dont transferts de charges		A1		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4		
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6		
		obligatoires	A9		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N			
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
PENALITES		2 226			
REM CHQ DOMM. & INT AFF			4 638		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
		Charges antérieures	Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

ADVENTI Informatique

Désignation de l'entreprise										ADIATE NORD OUEST										Néant ☒ *								
CADRE A										IMMOBILISATIONS										Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations						
																				1		2						
																						3						
INCORP.	Frais d'établissement et de développement										TOTAL I										CZ		D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles										TOTAL II										KD		KE		KF			
	Terrains																				KG		KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre		[Dont Composants		L9				]				KJ		KK		KL										
		Sur sol d'autrui		[Dont Composants		M1				]				KM		KN		KO										
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		[Dont Composants		M2				]				KP		KQ		KR										
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels		[Dont Composants		M3				]				KS		KT		KU										
		Installations générales, agencements, aménagements divers *												KV		KW		KX										
		Matériel de transport *												KY		KZ		LA										
	Matériel de bureau et mobilier informatique														LB		LC		LD									
Emballages récupérables et divers *														LE		LF		LG										
Immobilisations corporelles en cours																				LH		LI		LJ				
Avances et acomptes																				LK		LL		LM				
TOTAL III										LN												LO		LP				
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence										8G												8M		8T			
	Autres participations										8U												8V		8W			
	Autres titres immobilisés										1P												1R		1S			
	Prêts et autres immobilisations financières										1T												1U		1V			
	TOTAL IV										LQ												LR		LS			
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)										ØG												ØH		ØJ			
INCORP.	CADRE B										IMMOBILISATIONS										Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
																					par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
																					1		2		3		4	
	Frais d'établissement et de développement										TOTAL I										IN		CØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles										TOTAL II										IO		LV		LW		IX	
	Terrains																				IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre												IQ		MA		MB		MC								
		Sur sol d'autrui												IR		MD		ME		MF								
		Inst. gales, agencts et am. des constructions												IS		MG		MH		MI								
Installations techniques, matériel et outillage industriels																				IT		MJ		MK		ML		
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers												IU		MM		MN		MO									
	Matériel de transport												IV		MP		MQ		MR									
	Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier												IW		MS		MT		MU									
Emballages récupérables et divers *												IX		MV		MW		MX										
Immobilisations corporelles en cours																				MY		MZ		NA		NB		
Avances et acomptes																				NC		ND		NE		NF		
TOTAL III										IY												NG		NH		NI		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence										IZ												ØU		M7		ØW	
	Autres participations										IØ												ØX		ØY		ØZ	
	Autres titres immobilisés										11												2B		2C		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières										12												2E		2F		2G	
	TOTAL IV										13												NJ		NK		2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)										14												ØK		ØL		ØM		

**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

Exercice N clos le 30062015

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : ADIATE NORD OUEST

Néant ☒

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B**DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE.....

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant le montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

ADVENTI Informatique

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : ADIATE NORD OUEST										Néant ☒ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN			
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE		PF		PG		PH			
Terrains		PI		PJ		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ			
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU			
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC			
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD		QE		QF		QG			
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK			
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO			
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
TOTAL III		QU		QV		QW		QX			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN		ØP		ØQ		ØR			
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilités amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements TOTAL I		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Autres Immob. incorporelles TOTAL II		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. de bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL III		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL				NM				NO	
Total général (I + II + III + IV)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)			NY	Total général non ventilé (NW - NY)			NZ	
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à évaluer						Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

ADVENTI Informatique

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise		ADIATE NORD OUEST		Néant ☒ *		
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice		
	I	2	3	4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers*	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées avant le 1.1.1992 *	IA	IB	IC	ID	
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées après le 1.1.1992 *	IE	IF	IG	IH	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y		
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX		
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A	6B	6C	6D	
		6E	6F	6G	6H	
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5	
		9U	9V	9W	9X	
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A	
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD	
dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF			
	- financières	UG	UH			
	- exceptionnelles	UJ	UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.				10		

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise : ADIATE NORD OUEST										Néant ☐ *				
CADRE A			ÉTAT DES CRÉANCES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN						
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US						
	Autres immobilisations financières			UT		UV		UW						
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA										
	Autres créances clients			UX										
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)			ZI										
	Personnel et comptes rattachés			UY	5 235		5 235							
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ										
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	95 267		95 267							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	379		379							
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN										
		Divers		VP										
	Groupe et associés (2)			VC	782 764		782 764							
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	4 184		4 184							
	Charges constatées d'avance			VS										
	TOTALUX			VT	887 829	VU	887 829	VV						
RENOVOIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD										
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE										
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF										
CADRE B			ÉTAT DES DETTES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y											
Autres emprunts obligataires (1)			7Z											
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	6 365		6 365								
		à plus d'1 an à l'origine	VH											
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A											
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	5 921		5 921								
Personnel et comptes rattachés			8C	187 816		187 816								
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	348 125		348 125								
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E											
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	205 175		205 175								
	Obligations cautionnées		VX											
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	51 446		51 446								
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J											
Groupe et associés (2)			VI	13 560		13 560								
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K											
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *			ZZ											
Produits constatés d'avance			8L											
TOTALUX			VY	818 408	VZ	818 408								
RENOVOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL								
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032									

Désignation de l'entreprise : ADIATE NORD OUEST

Néant ☐ *

Exercice N, clos le :
• 30062015

Formulaire déposé au titre de l'IS ou de l'IR : ☐

I. RÉINTÉGRATIONS

BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE

WA 54 142

WB

WC

WD

WE

WF

WG

XW 2 226

XY

17

K7

18

ZN

WN

WO

XR

WQ

WR 56 368

WS

WT

WU

WV

WH

WP

WW

XB

I6

WZ

XA

ZY

XD

XF

XS

XG 69 372

XH 69 372

XI

XJ 13 004

ZL

Charges non admissibles en déduction du résultat fiscal	de l'exploitant ou des associés		à réintégrer :	
	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)	de son conjoint	moins part déductible*	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF	Taxe sur les voitures particulières des sociétés entreprises à l'IS	WG
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX
	Amendes et pénalités	WJ	Charges financières (art. 212 bis)*	XZ
Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*				
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)				

Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7
------------	---	----	--	----

Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)	
		- imposées au taux de 0 %	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*	- Plus-values nettes à court terme	
		- Plus-values soumises au régime des fusions	

Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)

Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW
	Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209C)	SX	Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro	M8

TOTAL I

II. DÉDUCTIONS

PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*

Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)

Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées aux taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)
		- imposées au taux de 0 %
		- imposées au taux de 19 %
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures
		- imputées sur les déficits antérieurs

Autres plus-values imposées au taux de 19 %

Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*

Régime des sociétés mères et des filiales*	Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation	2A
--	--	----

Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.

Majoration d'amortissement*

Mesures d'incitation	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Entreprises nouvelles (Réprise d'entreprises en difficulté 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 septies	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 septies A)	L5
		Pôle de compétitivité (art. 44 undecies)	L6	Société d'investissement immobilier ordinaire (art. 209C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA
		Zone franche urbaine (art.44 octies et octies A)	OV	Démis d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F	Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)	XC
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)			PC

Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)

Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Crédance dérogée par le report en arrière de déficit	ZI
---	--	----

III. RÉSULTAT FISCAL

TOTAL II

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :	bénéfice (I moins II)	XI
	déficit (II moins I)	

Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*

ZL

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP N° 2058A Ext2

Extension 2

Désignation de l'entreprise :	ADIATE NORD OUEST
-------------------------------	-------------------

II. DÉDUCTIONS

Déductions diverses :	Exercice N
-----------------------	------------

Déductions diverses :	Exercice N
-----------------------	------------

64900000 CREDIT IMPOT COMPETITIVITE	69 372
-------------------------------------	--------

64900000 CREDIT IMPOT COMPETITIVITE	69 372
-------------------------------------	--------

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

N°2058-B 2015

Désignation de l'entreprise ADIATE NORD OUEST

Néant ☐ ***I. SUIVI DES DÉFICITS**

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	13	930
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K4-K5)	K6	13	930
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ	13	004
Total des déficits restant à reporter (somme K6+YJ)	YK	26	934

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTESMontant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées
sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice

ZT

III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler sur feuillet séparé)

Dotations de l'exercice

Reprises sur l'exercice

Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles
pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *

ZV

ZW

Provisions pour risques et charges *

8X

8Y

8Z

9A

9B

9C

Provisions pour dépréciation *

9D

9E

9F

9G

9H

9J

Charges à payer

9K

9L

9M

9N

9P

9R

9S

9T

TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)
à reporter au tableau 2058-A :

YN

YO

↓
ligne WI↓
ligne WU**CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)**

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	LI		

ENTREPRISES DE TRANSPORTS INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher)

XU



* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : ADIATE NORD OUEST

Néant ☐ *

ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	{ - Réserves légales - Autres réserves	ZB	
							ZD	
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	6 812		Dividendes		ZE	
	Prélèvements sur les réserves	OE			Autres répartitions		ZF	
	TOTAL I	OF	6 812		Report à nouveau		ZG	6 812
				(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)				
				TOTAL II				ZH 6 812

DISTRIBUTIONS (Article 235 ter ZCA)

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice

XV

RENSEIGNEMENTS DIVERS

Exercice N :

Exercice N - 1 :

ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit bail)	J7			YQ		
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR		
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS		
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance				YT		771 000
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8			XQ	402 141	562 000
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU		
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	27 000	1 000
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV		
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES			ST	467 434	392 812
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	896 575	1 726 812
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	8 729	3 400
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS			9Z	34 665	45 061
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	43 394	48 461
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée				YY	249 500	426 200
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	33 102	351 800
	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS1 ou modèle 2460 de 2014)*				OB	1 235 507	
DIVERS	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				OS		
	- Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : handicapés) :				YP	48	56
	- Effectif affecté à l'activité artisanale				RL		
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK		%
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP					
				- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)			
				Si oui cocher 1 Sinon 0			
				ZR 0			
REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %
				Plus-values à 19 %	JM		Imputations
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %
				Plus-values à 19 %	JP		Imputations
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale				JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

ADVENTI Informatique

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : ADIATE NORD OUEST

Néant ☒ ***A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins values réalisées *

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxables à 19 % (1)
⑦		⑧	⑨	⑩			⑪
				19 %	15 % ou 16 %	0 %	
I - Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

ADVENTI Informatique

II - Autres éléments

13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+					
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+					
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+					
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+					
17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans						
18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						

CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique
des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique
des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑪

CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑫

(A)

(B)
(Ventilation par taux)

(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise :

ADIATE NORD OUEST

Néant ☒ *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 16 % ② -

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ① *

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 16 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 %	Solde des moins-values à 16 %
①	②	③	④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1		
	N - 2		
	N - 3		
	N - 4		
	N - 5		
	N - 6		
	N - 7		
	N - 8		
	N - 9		
	N - 10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter
	À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI)	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI)	À 15 % Ou à 16,5 % (1)		
①	②	③	④	⑤	⑥	Col. ⑦ = ② + ③ + ④ - ⑤ - ⑥
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1					
	N - 2					
	N - 3					
	N - 4					
	N - 5					
	N - 6					
	N - 7					
	N - 8					
	N - 9					
	N - 10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

15

formulaire obligatoire
(article 53A du Code
général des impôts)

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFIP N°2059-D 2015

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : ADIATE NORD OUEST

Néant ☒ ***I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N**

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

ADVENTI Informatique

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

**DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE
PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE**

Désignation de l'entreprise : ADIATE NORD OUEST	Néant ☐ *
Exercice ouvert le : 01072014	et clos le : 30062015
Durée en nombre de mois	12

I - Production de l'entreprise

Ventes de marchandises	OA		
Production vendue - Biens	OB		
Production vendue - Services	OC	2 495 000	
Production stockée	OD		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère commercial	OF		
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH		
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL I	OM	2 495 000	

II - Consommation de biens et services en provenance de tiers ⁽¹⁾

Achats de marchandises (droits de douane compris)	ON		
Variation de stocks (marchandises)	OO		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	OP		
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	OQ		
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	OR	494 434	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	402 141	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	1 510	
Abandons de créances à caractère commercial	OX		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY		
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	OZ		
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
TOTAL 2	OJ	898 086	

III - Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 - TOTAL 2	OG	1 596 915
-----------------------------	--------------------------	-----------	------------------

IV - Contribution sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur le 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur le 1329)	SA	1 626 915	
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE), alors compléter le cadre ci-dessous. Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE.			
Mono-établissement au sens de la CVAE	EV		
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX		
Période de référence	GY		
Date de cessation	HR		

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III au C.G.I.)

N° de dépôt

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)(1) Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 30062015

N°SIRET 8 0 0 1 0 2 3 9 4 0 0 0 1 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ADIATE NORD OUEST

ADRESSE (voie) 4 Rue Gustave Eiffel

CODE POSTAL 49070 VILLE Saint Jean de Linières

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

100

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SAS Dénomination ADIATE EVOLUTION

N° SIREN (si société établie en France)

491284006

% de détention

100

Nb de parts ou actions

100

Adresse : N° 7 Voie RUE JACQUARD

Code Postal

91280

Commune

SAINT PIERRE DU PERRY

Pays France

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Titre (2) Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

ADVENTI Informatique

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III au C.G.I.)

N° de dépôt

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE

30062015

N° SIRET

8 0 0 1 0 2 3 9 4 0 0 0 1 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADIATE NORD OUEST

ADRESSE (voie)

4 Rue Gustave Eiffel

CODE POSTAL

49070

VILLE Saint Jean de Linières

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

ADVENTI Informatique

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032